



Claude  
MESANGROAS



Le Pradet  
Elections municipales 2008

Le Pradet, le 4 février 2008

**Collectif "Terres Sensibles"**

Objet : Réponse au "*Pacte Local Pour l'Environnement*"

Monsieur,

J'ai avec mon équipe résolument inscrit notre projet dans le Développement Durable.

Notre démarche s'est appuyée sur les échanges établis grâce à la proximité que nous avons vécue tout au long de notre parcours d' élu pour certains, associatif ou technique pour d'autres. Elle anime toutes nos réflexions et nos diverses rencontres depuis des mois.

Les informations recueillies lors de nos rencontres avec les représentants de chambres consulaires, du monde économique, de l'ADEME... ont conforté notre idée du devenir pour le Pradet.

**Le projet que nous proposons aux Pradétans est aussi le leur.**

Nous voulons tout d'abord vous remercier pour la qualité du document que vous avez soumis à notre réflexion. Il traduit dans les faits la volonté qui fut la nôtre le 9 juillet 2007 de voter le PLU pour que celui-ci soit arrêté et devienne ainsi public et connu de tous les Pradétans. Que tout un chacun ait en sa possession les éléments permettant d'évaluer le devenir de leur territoire, son évolution. Que tout un chacun apprenne à connaître son cadre de vie.

Votre démarche s'inscrit dans notre volonté de mettre en place des outils réels de concertation, concrétisant des engagements tripartites entre les institutions publiques, les associations porteuses de l'intérêt des citoyens et les citoyens eux-mêmes.

**Rien ne peut, à notre sens, se réaliser sans l'implication et la participation de tous.**

J'ose espérer que vous percevrez à travers ces quelques lignes et les réponses à votre document la sincérité de notre démarche, d'une liste citoyenne qui n'est animée que par l'attachement des gens qui la composent à leur commune et avec un seul objectif : "Préserver le capital cadre de vie et qualité environnementale du Pradet tout en permettant un développement raisonné".

Bien Cordialement

**Claude MESANGROAS**

**Permanence  
de Claude MESANGROAS**

223 avenue de la 1<sup>ère</sup> D.F.L.  
83220 LE PRADET

du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 et de 16h30 à 20h00  
le dimanche de 9h30 à 12h00

téléphone 06 43 38 82 61  
@ mail [lepradet2008@free.fr](mailto:lepradet2008@free.fr)  
site internet <http://lepradet2008.free.fr>



Au-delà des réponses à votre document auxquelles tous les membres de la liste "Besoin d'Air" ont contribué, je voulais vous préciser la démarche et les engagements qui sont les nôtres.

Notre projet s'articule autour de 4 thématiques : "Mobilité", "Habitat", "Vivre Ensemble" et "Agriculture - Tourisme - Economie". Voici les principaux points que nous avons abordés lors de son élaboration et que nous nous engageons à mettre en œuvre dans le cadre de notre mandat.

### **Repenser les modes de déplacement.**

Nous favoriserons les modes de déplacement collectif (navettes inter-quartiers, Transport en commun,...) et de déplacement doux (voies vertes, pistes cyclables, maillages inter-quartiers pour les piétons et cyclistes,...).

### **Donner à la commune un label "Eco-commune".**

Nous orienterons nos efforts dans le cadre des économies d'énergie en procédant chaque fois que cela est possible aux études et aux travaux pour recourir aux énergies renouvelables sur les bâtiments publics dans un premier temps.

Nous renouvellerons le parc automobile avec des équipements reconnus sur le plan technologique et limitant les rejets néfastes.

Nous optimiserons les éclairages publics en réalisant des diagnostics avec l'aide de l'ADEME et en mettant en place les solutions apportant le meilleur compromis entre environnement, réduction des consommations, coût des investissements et sécurité des usagers.

Nous associerons l'ensemble des citoyens à la prise de conscience des enjeux de la démarche éco-citoyenne.

Nous réactiverons et renforcerons le règlement sur la publicité, l'affichage et la signalétique pour améliorer l'image de la commune et préserver l'impact de la publicité sur les habitants et le paysage.

Bien d'autres actions pourront trouver écho auprès de notre équipe.

### **Préserver la biodiversité.**

Nous aurons une politique volontariste dans la protection des espaces naturels au travers des différentes concertations et documents d'urbanisme. Nous préserverons et valoriserons les "Coulées vertes" aux entrées est et ouest afin de favoriser la biodiversité et le développement de l'agriculture de proximité (mise en place d'A.M.A.P., réseau de producteurs,...). Cette démarche sera accompagnée d'une volonté de développement d'un agro-tourisme de qualité.

Nous mettrons en place les outils administratifs permettant d'introduire dans les restaurants scolaires de la commune des produits du terroir afin de créer un marché pour les producteurs

locaux soucieux de pratiques respectueuses de l'environnement et de la santé publique. Cette action s'accompagnera d'une action éducative auprès des enfants (rencontre des producteurs, mise en place de cours de cuisine, éducation au goût, complément de formation des agents communaux,...)

Nous inciterons les propriétaires des ruisseaux à les entretenir afin de laisser le libre écoulement des eaux de pluie, diminuant le risque d'inondation et favorisant la biodiversité faunistique et floristique.

A cet effet, afin de porter ces projets, nous mettrons en place une commission extra-municipale travaillant sur ce domaine.

### **Protéger les ressources en eau.**

Nous mettrons en place une étude concernant la gestion des ressources en eau, la gestion des espaces verts de la commune, l'utilisation des eaux traitées par la station d'épuration du Pouverel, l'utilisation de la capacité d'épuration des sols.

Nous définirons par ailleurs dans le cadre des documents d'urbanisme et administratifs les règles de protection de la nappe phréatique de la Foux.

### **Agir sur l'économie verte.**

Nous privilégierons les emplois verts par la mise en place de chantiers d'insertion en direction de l'entretien et la valorisation des espaces naturels, la création d'un poste chargé du patrimoine naturel et des paysages. Nous améliorerons les actions de tri sélectif en réduisant les déchets mis en décharge et en impliquant au plus près les citoyens par la concertation et la communication.

### **Penser l'économie.**

Nous orienterons l'économie vers du tertiaire en adéquation avec l'échelle du territoire.

Nous valoriserons le commerce de proximité en aménageant le centre ville et en proposant des services de proximité.

Nous valoriserons la dimension économique de l'agriculture pour dépasser le simple concept de préservation des espaces naturels en favorisant la qualité dans la production.

### **Aborder la concertation.**

Nous proposerons la mise en place d'un élu de quartier et de conseils de quartier afin de gérer au plus près le cadre de vie, répondant aux besoins des habitants en les associant lors de la réalisation de projets.

## Maîtriser l'urbanisation.

Nous rejetons de fait tout étalement urbain synonyme d'agression des espaces naturels et de la biodiversité, de mitages (consommateur d'espaces) et source d'investissements lourds pour la collectivité.

Nous proposons une limite de population raisonnée et adaptée aux contraintes du territoire et de la réglementation en vigueur. Cette urbanisation se fera dans le respect de la qualité de vie de Pradétans et permettra de répondre aux attentes de ceux qui veulent se loger sur notre commune. Nous aiderons dans le cadre de rénovation ou de création dans le secteur de l'habitat, à la mise en place de constructions respectueuses de l'environnement.

Voilà présentées de manière synthétique les orientations qui ont animé notre réflexion pour l'élaboration du projet que nous proposons.

Nos divers engagements montrent bien au-delà d'un simple effet d'annonce la cohérence avec les propositions ci-dessus. Afin de limiter l'impact des dépenses sur le budget communal une de nos priorités sera de créer un service subventions chargé de récolter les fonds auprès des partenaires financiers (Agglomération, Département, Région, Europe...).

Nous sommes conscients qu'une commune bénéficie d'outils pour agir sur le long terme en faveur de l'environnement et ainsi préserver les intérêts des administrés et ceux de leur territoire sans oublier son développement.

Une politique environnementale ne peut être sectaire, elle doit toucher tous les secteurs importants de l'économie locale, pénétrer l'ensemble des délégations d'élus, être la motivation de chacun, s'inscrire dans des partenariats public/privé, individuel/collectif,...

Pour concrétiser notre politique sur le développement durable, nous proposerons la création d'une structure d'accueil ouverte au public en direction du terroir, de la mer, de l'habitat, du paysage, de l'environnement au sens large... Pourrait y cohabiter l'ensemble des institutions et associations identifiées comme partie prenante dans notre projet (Chambres Consulaires, DDAF, ADEME, associations environnementales, services Environnement, architectes conseils...).

Telle est notre idée du développement durable.

La suite de ce document reprend l'ensemble des questions du "Pacte Local pour l'Environnement".

Leur transversalité implique selon le thème abordé des répétitions dans nos réponses, que nous avons résolument choisi d'éviter en faisant référence soit au thème développé dans la lettre d'accompagnement, soit un renvoi à une réponse précédente ou encore en faisant un simple complément d'information.

## **2.3 Vos engagements concernant l'environnement.**

### ***2.3.1. Vous engagez-vous à maintenir la coupure d'urbanisation du massif sud de l'Artaude et à mettre le PLU en conformité avec la Loi Littoral sur ce point précis ?***

Une protection du massif sud de l'Artaude dans le P.L.U. est **indispensable** dans la mesure où il participe à la qualité de notre paysage naturel.

L'interprétation de la Loi Littoral par l'Etat est portée sur un fond de plan à une **échelle insuffisante** (1 :25000<sup>ème</sup>) et sur lequel l'ensemble des constructions existantes est difficilement perceptible.

Afin de ne pas être fragile sur la réglementation qui nous permettra de mettre en place la protection, il est nécessaire à travers les jurisprudences d'étudier si ce site est concrètement une coupure d'urbanisation.

**Quelle que soit l'issue de cette étude, cet espace sera protégé dans le document d'urbanisme que nous produirons.**

### ***2.3.2. Vous engagez-vous à reconnaître l'existence de la coupure d'urbanisation de la Fleuride au niveau du quartier du Pin de Galle ?***

Actuellement cet espace est classé en zone UD (cos 0.20) dans le P.O.S. **approuvé** et en zone 2AU dans le P.L.U. **arrêté**. Il est indéniable que cette zone est une identité forte pour la commune, d'autant plus qu'elle se situe en entrée de ville, et qu'elle offre une perspective sur la zone rouge du P.P.R.I allant jusqu'à la Garde.

A ce titre, nous affirmons qu'un classement en zone naturelle est en adéquation avec notre projet et la Loi Littoral.

### ***2.3.3. Vous engagez-vous à ne pas remettre en question les EBC inscrits au POS de 1986 et notamment ceux du Collet Redon et du Collet du Pastre ?***

Au titre de la mise en place d'un inventaire du patrimoine écologique et des espaces naturels de la commune (Cf. question 2.3.6.), les E.B.C. du Collet Redon et du Collet du Pastre feront l'objet d'un des chapitres de cette étude.

Une concertation préalable à l'élaboration de notre P.L.U. à partir de cette étude, avec les Co-lotis et les C.I.L. concernés, permettra d'en débattre pour aboutir à une proposition de classement.

In fine la commission des Sites, obligatoirement saisie dans l'hypothèse d'une modification de cette servitude, partielle ou totale, devra se prononcer sur le bien fondé de la décision.

### ***2.3.4. Vous engagez-vous à supprimer l'ER 12 qui prévoit la création d'une voie de liaison entre le centre de la Garonne et le chemin du Traversier ?***

L'E.R. n°12bis pour la création de mode doux de déplacement (vélos, piétons) et l'accès à quelques propriétés privées existantes seront maintenus.

L'E.R. n°12 sera supprimé. Dans l'emprise existante de la voie du corail, la circulation des piétons et des vélos sera assurée.

**2.3.5. A l'heure où le projet de Parc Nature du Plan ne prévoit pour le chemin de la Foux que de simples aménagements « à l'écossaise », pouvez-vous affirmer que les petits chemins ruraux qui donnent tout leur charme à nos quartiers, ne seront pas élargis et que n'y seront aménagées, au profit des automobiles, que de simples aires de croisement (chemins des Clapiers, de la Cibonne, de l'Artaude, des Bernards, du Traversier, du Pas des Gardéens, du Pin de Galle...)?**

**Les Clapiers** : Etant donné que les zones 1AUa, 1AUb et 2AU sont supprimées dans notre projet, il n'y a plus lieu de conserver l'E.R. 23 en l'état, car lié à un projet d'urbanisation future prévoyant un élargissement.

**La Cibonne** : Etant donné que la zone 2AU est supprimée dans notre projet, il n'y a plus lieu de conserver l'E.R. 19 prévoyant un élargissement.

**L'Artaude** : L'E.R. 17 portera sur le chemin de l'Artaude depuis la rue docteur Coulet jusqu'à la partie Sud du camping l'Artaudois.

**Chemin des Bernards / chemin de la Calade** : La préoccupation première est la sécurité incendie et secours par conséquent la partie Est devra être mise aux normes du SDISS. Les aires de retournement en fin de voie permettant une sécurité du site pourront se matérialiser par des servitudes avec les propriétaires et non par une appropriation publique de la collectivité.

**Le Traversier** : suppression de l'E.R. 13.

**Chemin du Pas des Gardéens E.R. 5** : son élargissement sera fonction de la future destination du CEFCA.

**Chemin du Pin de Galle E.R 6** : Une sécurisation de ce chemin est nécessaire du plateau à la RD42. Des aménagements sommaires seront réalisés afin de ne pas créer une voie de contournement de la RD559.

**Pour l'ensemble de ces voiries, les ER donneront une place minimum à la voiture et associeront une emprise nécessaire aux modes doux de déplacement.**

Un maillage piétons/vélos devra être pensé pour relier le parc nature avec les autres sites naturels de la commune : Colle Noire, littoral, zones agricoles Eygoutier, promenade le long de l'Eygoutier, équipements sportifs...

**2.3.6 Vous engagez-vous à établir un inventaire du patrimoine écologique et des espaces naturels de la commune (restanques, puits, aires de battage, trames vertes, bâtiments, etc.)?**

Oui. Ce type d'inventaire s'inscrit dans l'un des axes de notre projet « Préserver la biodiversité ».

**2.3.7 Vous engagez-vous à mettre en place au profit exclusif des modes de déplacement doux des trames vertes reliant les espaces naturels entre eux et ce, en utilisant des moyens légers et des matériaux naturels, de manière à ne pas aggraver l'imperméabilisation des sols ?**

Oui. L'ensemble de nos créations en direction des modes doux de déplacement sera réalisé dans un souci de préserver la nature des sols et du paysage.

**2.3.8. Vous engagez-vous à renforcer la protection des espaces naturels au delà de ce qui est déjà protégé par le Conservatoire du Littoral ou le département ?**

Oui, outre les espaces déjà identifiés dans notre projet (Coulées vertes à l'est et à l'ouest, protection particulière du Traversier, Parc Nature, suppression de l'urbanisation autour de la zone agricole A.O.C.,...). Elle sera fonction des résultats de l'inventaire du patrimoine écologique et des espaces naturels de la commune.

**2.3.9. Vous engagez-vous à mettre en oeuvre de manière efficace la protection du périmètre de captage des eaux de la Foux ?**

Oui. Toutefois des études menées par un géologue sont en cours à ce sujet. Il est possible qu'un autre site soit à déterminer pour créer un nouveau forage. Nous envisageons de redonner toute sa potentialité à ce captage en mettant en oeuvre les propositions de notre axe de réflexion « protéger les ressources en eau ». Conformément à la loi sur l'eau nous finaliserons l'étude sur le périmètre de protection des eaux de captage.

**2.3.10 Vous engagez-vous à respecter et à maintenir le caractère naturel et familial des plages des Oursinières ?**

Oui. Avec la mise en sécurité des baigneurs par une séparation physique port/plage.

**2.3.11 Vous engagez-vous à ne pas sacrifier la sécurité des baigneurs et la pérennité des espaces naturels (plage et rivage) pour agrandir l'abri-port des Oursinières ?**

Oui. Il n'est pas prévu d'extension du périmètre du port.

**2.3.12 Vous engagez-vous à rétablir les accès aux belvédères de la Gavresse et de la Colle Noire et aux falaises littorales (Oursinières, Bau Rouge, sentier des douaniers) ?**

Oui. Pour partie en partenariat avec l'agglomération TPM sur les sites transférés. Pour les autres sites des études seront réalisées pour en déterminer la faisabilité et le coût.

**2.3.13 Vos remarques complémentaires**

Se reporter à la lettre d'introduction.

### **3.3 Vos engagements concernant l'urbanisme.**

**3.3.1 Vous engagez-vous à ce que le développement se fasse dans le tissu urbain existant (mixité sociale) et non pas dans le cadre de « têtes de pont » qui favorisent l'étalement urbain dans les quartiers à dominante rurale ?**

Comme nous l'avons développé dans la lettre d'introduction nous sommes farouchement opposés à l'étalement urbain. Le développement sera réalisé dans le périmètre urbain existant hormis la zone de la Fleuride (actuellement UD) que nous protégeons conformément à la Loi Littoral et à la notion de coupure d'urbanisation.

En revanche il nous semble possible d'aménager une partie du site de la grenouille que nous considérons comme une continuité à l'urbanisation liée à l'habitat, dans un espace qui est partiellement urbanisé et avec une occupation non maîtrisée. En dehors des zones identifiées comme « à risque » et la zone bleue du PPRI, nous œuvrerons pour la mise en place d'un « Eco-quartier ». Il s'agit d'un aménagement dont l'organisation s'appuie sur les principes du développement durable : conception architecturale, réflexion urbaine, circulation, mixité sociale, utilisation des énergies renouvelables, matériaux naturels, exploitation des eaux de pluie,...

C'est un aménagement qui offre l'opportunité de repenser un vivre ensemble privilégiant la qualité de vie.

**3.3.2 Si oui, vous engagez-vous à supprimer les zones IIAU implantées sur les terres à caractère agricole ou naturel ?**

Hormis une partie du quartier de la Grenouille, l'ensemble des zones 1AU et 2AU sont supprimées. Les indications ci-dessus précisent notre orientation en matière d'urbanisation.

**3.3.3 Vous engagez-vous à annuler la délibération qui autorise le Maire à déléguer à l'EPFR le droit de préemption et d'expropriation sur un ensemble de zones totalisant à peu près 50 hectares et dont l'urbanisation garantirait au minimum le doublement de la population ?**

Oui. Conformément à notre prise de position lors du vote au conseil municipal du 9 Novembre 2007.

**3.3.4 Conformément aux prescriptions du PDU de TPM vous engagez-vous à développer les liaisons douces et les transports en commun et donc à ne pas favoriser la circulation automobile ?**

Oui. Voir notre site Internet et notre journal n°1 déjà distribué sur la mobilité.

**3.3.5 Vous engagez-vous à adhérer à la Charte des Maires pour l'Environnement (AMF) qui demande aux élus locaux de faire en sorte que les documents d'urbanisme PLU et SCOT deviennent des moyens de lutte efficaces contre l'étalement urbain ?**

Oui, sujet déjà abordé ci-dessus.

**3.3.6 Vous engagez-vous à limiter l'artificialisation des sols et à stopper l'extension des zones périurbaines au détriment des zones agricoles (Esquirol, Clapiers) ?**

Oui.

**3.3.7 Vous engagez-vous à requalifier les entrées de ville en cohérence avec le statut de commune touristique du Pradet (affichage, paysage) ?**

Oui. Développé dans la présentation de nos thèmes de réflexion et dans les réponses ci-dessus.

**3.3.8 Vous engagez-vous en matière d'aménagement à donner la priorité à la remise à niveau des réseaux souvent obsolètes ?**

Avant de s'engager dans la mise aux normes des réseaux une étude technique est nécessaire. Elle permettra d'identifier les priorités en fonction des risques encourus, des problèmes sanitaires et du coût financier. Une planification pluriannuelle des travaux sera mise en place et communiquée aux personnes concernées.

**3.3.9 Vous engagez-vous à privilégier l'embellissement de l'existant et à renoncer à toute initiative tendant à augmenter la pression sur le milieu naturel et non conforme à la capacité d'accueil limitée du littoral (création de parkings, élargissement de voies) ?**

Oui, en ne négligeant pas l'aspect sécurité des usagers qui reste une priorité.

**3.3.10 Vous engagez-vous à prendre des mesures pour limiter la consommation énergétique des éclairages publics qui représente aujourd'hui 45 % des dépenses d'électricité des communes ?**

Au-delà de l'éclairage public pour lequel des procédés sont déjà à l'étude (point abordé lors de notre rencontre avec l'ADEME), nous mettrons en place un partenariat avec le commerce local (enseignes lumineuses) et nous favoriserons l'optimisation de la gestion des dépenses énergétiques des bâtiments communaux.

**3.3.11 Vos remarques complémentaires.**

Se reporter à la présentation de nos thèmes de réflexion.

## **4.3 Votre engagement concernant la démographie.**

**4.3.1 Dans le souci de préserver l'identité de station touristique et la fonction de poumon vert de la commune, vous engagez-vous à ramener le taux de croissance au niveau du taux national ?**

Le potentiel de constructions réalisables au travers de notre projet ne pourra en aucun cas permettre d'excéder 2 500 personnes d'ici 15 ans, ce qui est en deçà des % du taux de croissance national.

**4.3.2 Quel est selon vous le seuil autour duquel la population devrait se stabiliser ?**

Dans l'hypothèse où le recensement complémentaire confirme une population à 11 500 habitants notre projet prévoit une limitation de la démographie à 14 000 habitants (dans la mesure où tous les terrains urbanisables le seraient).

**4.3.3 A quelle échéance ?**

15 ans.

**4.3.4 Vos remarques complémentaires.**

L'objectif de notre projet en matière d'habitat est de favoriser le parcours résidentiel de ceux qui le souhaitent en accédant à la propriété. Les logements locatifs ainsi libérés seraient alors remis sur le marché et permettraient une meilleure rotation et limiteraient peut-être le besoin en constructions à vocation sociale nouvelles.

## **5.3 Vos engagements concernant le développement durable.**

**5.3.1 Vous engagez-vous à ce que le tourisme durable intègre la notion de capacité d'accueil qui est au coeur de la Loi Littoral (tout projet d'aménagement structurant devrait être précédé d'une étude d'impact sur ce thème) ?**

Tout aménagement doit être conforme à la réglementation en vigueur.

**5.3.2 Vous engagez-vous à faire en sorte que le tourisme puisse se développer tout au long de l'année (tourisme tourné vers la nature et le bien-être) ?**

Actuellement la commune est soumise à un tourisme de masse pendant la saison estivale. Notre volonté est de mettre en place un tourisme vert en créant des séjours à thèmes et en valorisant le terroir et ses produits. Ce développement se réalisera en concertation avec les professionnels du tourisme tout en respectant la protection de nos sites et leur potentialité d'accueil.

Ce tourisme hors saison est intimement lié aux capacités d'hébergement adaptées à la saison et à la clientèle ciblée.

**5.3.3 Vous engagez-vous à promouvoir la création d'une ceinture verte de cultures maraîchères à la périphérie du Pradet (Jardins collectifs ou autres) ?**

La volonté de préserver les terrains naturels et agricoles dans notre projet permet de répondre à cette création de « ceinture verte ».

Nous mettrons en œuvre les moyens nécessaires à l'implantation de ce type d'activités (réservation foncière, convention avec la SAFER, convention avec le lycée Agricole,...) et à leur promotion (AMAP, marché paysan, réseau producteurs,...)

**5.3.4 Vous engagez-vous à faire adhérer la commune au Collectif varois des terres fertiles ?**

Oui.

**5.3.5 Vous engagez-vous à favoriser le maintien du petit commerce de proximité et à stopper le développement des grandes surfaces notamment au niveau de l'entrée Est de la ville ?**

Oui. Notre réflexion sur la mobilité développée dans le journal n°1 (plan de circulation, aménagement d'espaces...) et sur l'économie nous porte à penser que l'action est à mener sur l'économie de proximité.

**5.3.6 Vos remarques complémentaires.**

Nous mettrons en avant la dimension économique de l'agriculture et favoriserons l'agrotourisme qui permettra une activité durable.